



L'aventure extraordinaire d'une frontière et d'un fort

Gérard Malchelosse, F.A.S.G.

Numéro 26, 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079923ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079923ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Malchelosse, G. (1961). L'aventure extraordinaire d'une frontière et d'un fort. *Les Cahiers des Dix*, (26), 177–198. <https://doi.org/10.7202/1079923ar>

L'aventure extraordinaire d'une frontière et d'un fort

Par GÉRARD MALCHELOSSE, F.A.S.G.

LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE QUÉBEC - NEW-YORK ET LE FORT MONTGOMERY

Le sort de la Nouvelle-France fut scellé le 10 février 1763 par le traité de Paris. D'un trait de plume, et apparemment sans regrets, le gouvernement monarchique français abandonnait à leur sort 60,000 Canadiens en même temps qu'il refusait d'honorer le papier-monnaie et sept millions de francs de billets d'ordonnance. Les Canadiens perdirent presque tout leur argent du coup.

La proclamation royale britannique (7 octobre 1763) qui suivit le traité de Paris spécifie que la ligne frontière sud de la nouvelle province (de Québec) « traversera la rivière Saint-Laurent et le lac Champlain, au 45° degré de latitude nord . . . » et que la ligne frontière est sera « à la hauteur des terres ».⁽¹⁾

Les autorités administratives à Québec et à New-York s'empresèrent de trancher cette question de leurs propres frontières. Il fut donc convenu, de part et d'autre, de déterminer où passait exactement la ligne 45° de latitude nord. Dès 1766 des visites furent entreprises dans la région du lac Champlain; le lieutenant-gouverneur de Québec, Guy Carleton, y rencontra le gouverneur de l'Etat de New-York, Henry Moore, et William Gilliland; il fut résolu de placer la ligne frontière internationale à deux milles et demi au nord de Windmill Point, ou plus précisément à trois-quarts de mille au nord de Rouse's Point. Subséquemment, on décida que la ligne frontière 45° devait s'étendre à l'est jusqu'au fleuve Connecticut.

(1) *Joint Report upon the Survey and Demarcation of the Boundary between the United States and Canada, from the Source of the St. Croix River to the St. Lawrence River*, pp. 276-290.

De 1771 à 1774, des explorations furent faites allant de Saint-Régis, sur le Saint-Laurent, au Connecticut, par John Collins, pour le Québec, et Thomas Valentine, pour l'Etat de New-York. La frontière sud de Québec devint du même coup la frontière nord du Massachusetts, — le Vermont, le New-Hampshire, le Maine n'étant pas encore organisés en Etats séparés.

Il semble que le Massachusetts négligea, dans le temps, de résoudre avec la province de Québec, de même qu'avec celle de la Nouvelle-Ecosse, en l'espèce l'actuel Nouveau-Brunswick, le cas de leurs frontières réciproques — les futures frontières Maine - Nouveau-Brunswick. On eut tort. Quand on y songea, au lendemain de la signature du traité de Gand (24 décembre 1814), les esprits étaient encore trop échauffés pour régler une aussi grave question, question que le traité de 1783, qui confirmait l'indépendance américaine et établissait les frontières qui devaient désormais séparer le reste des colonies britanniques de celles de la nouvelle république, avait rendu très compliquée, comme nous le verrons ci-après.

Rappelons ici que dans l'esprit britannique la ligne 45^e comme frontière entre les deux pays remontait à l'année 1606; elle est en effet stipulée dans la concession accordée par Jacques Ier d'Angleterre à la Plymouth Company.⁽²⁾

On sait assez que Londres a toujours pratiqué l'art de s'accommoder des circonstances, tant elle sait comment s'accrocher pour une période à une position qui n'est pas de son choix, en attendant son heure. Le traité d'Utrecht, qu'elle imposa à la France en 1713 en lui arrachant du même coup l'Acadie, est également rempli d'articles touffus, de demi-précisions savamment calculées pour embrouiller le chapitre des frontières de notre ancienne colonie-sœur. Pourquoi ? sinon parce que Londres jetait des yeux de convoitise sur le reste de la Nouvelle-France, dont elle s'emparera, tranche par tranche, jusqu'au dénouement suprême.

Le traité préliminaire qui mit fin à la guerre de l'Indépendance américaine fut signé à Paris le 30 novembre 1782 par Richard Oswald, pour la Grande-Bretagne, et Benjamin Franklin, John Adams, John Jay et Henry Laurens pour les Etats-Unis d'Amérique. Le traité défi-

(2) J. P. Turner, *Cardinal Facts of Canadian History*, p. 11; R. J. Belford, *A History of the United States in chronological order*, p. 18.

nitif fut signé l'année suivante (3 septembre 1783) par David Hartley pour l'Angleterre, et Franklin, Adams, Jay, Laurens et Thomas Jefferson pour les Etats-Unis. Ce traité reconnaît à son tour la ligne 45° comme frontière internationale entre les Etats nouvellement émancipés de la tutelle britannique et les possessions anglaises du Canada.

L'article deuxième de ce traité, d'accord avec la proclamation royale de 1763, dit que les frontières entre le Québec et la Nouvelle-Ecosse d'alors et le Massachusetts du temps, c'est-à-dire, plus précisément, les frontières de contour des actuelles provinces de Québec à l'est, et du Nouveau-Brunswick au sud, et l'Etat présent du Maine, seront « à la hauteur des terres ». Citons cet article :

« That all disputes which might arise in future on the subject of the boundaries of the said Unites States may be prevented, it is hereby agreed and declared that the following are and shall be their boundaries, viz. : From the Northwest angle of Nova-Scotia, viz., that angle which is formed by a line drawn due North from the source of St. Croix River to the Highlands; along the Highlands which divide those rivers that empty themselves into the River St. Lawrence, from those which fall into the Atlantic Ocean, to the Northwesternmost head of Connecticut River; thence down along the middle of that river to the 45th degree of North latitude; from thence, by a line due West on said latitude until it strikes the River Iroquois or Cataraguay; etc. East, by a line to be drawn along the middle of the River St. Croix from its mouth in the Bay of Fundy to its source, and from its source directly North to the aforesaid Highlands, which divide the rivers that fall into the Atlantic Ocean from those which fall into the River St. Lawrence ».⁽³⁾

Ce texte n'est certes pas un modèle de clarté. L'expression imprécise, vague, énigmatique, « à la hauteur des terres », qu'on dirait avoir été mise là pour susciter des équivoques, devait en effet créer plus tard un malaise, un problème épineux que les autorités britanniques, amé-

(3) Traduction : « Afin de pouvoir éviter toutes disputes qui pourraient surgir à l'avenir au sujet des frontières des dits Etats-Unis, il est par les présentes convenu et arrêté que les dites frontières sont et seront comme suit :

« A partir de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, c'est-à-dire de cet angle formé par une ligne tracée, dans la direction nord, de la source de la rivière Sainte-Croix, aux terres hautes (Highlands), et de là le long du faite qui sépare le bassin des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, de celui des rivières qui se jettent dans l'océan Atlantique, jusqu'à la source la plus au nord-ouest de la rivière Connecticut; de là, suivant le milieu de ce cours d'eau jusqu'au 45e degré de latitude nord . . . »

ricaines et canadiennes ne réussirent à régler définitivement qu'en 1842, soit après plus de cinquante ans de négociations plus ou moins suivies — et pas toujours amicales ! C'est encore cette malheureuse phrase idiote, « à la hauteur des terres », qui, logiquement, ne veut rien dire, en tout cas ne précise rien, qui est à l'origine du long et coûteux procès des frontières du Labrador, entre Terre-Neuve et Québec, au début de notre siècle, procès plaidé devant le Conseil Privé de Londres qui rendit dans cette cause un jugement partial et tout à fait dépourvu de bon sens. La province de Québec y reviendra peut-être. Attendons.

Lorsqu'ils rédigèrent les clauses du traité de 1783 ayant trait aux frontières, les négociateurs avaient par-devant eux une carte de la Nouvelle-Angleterre dessinée par John Mitchell en l'année 1755. Cette carte s'avérait assez bonne à l'époque, mais elle manquait de précisions.

Une première controverse s'amorça bientôt au sujet de l'identité de la rivière Sainte-Croix décrite dans le traité comme l'extrême frontière est. Trois rivières se jettent dans la baie de Fundy à de courtes distances les unes des autres; la Cobscook, la Schoodic, et, cinquante milles plus à l'est, la Magaguadevic. Les Anglais prétendirent que celle du centre, la Schoodic, était l'ancienne rivière Sainte-Croix; les Américains ripostèrent que la Sainte-Croix, c'était celle au nord, donc la Magaguadevic.

Les difficultés s'accrurent lorsque la Nouvelle-Ecosse se mit à concéder des terres, le long de la rive gauche de la Schoodic, aux Loyalistes nouvellement arrivés des Etats-Unis au Canada. Le Massachusetts protesta énergiquement auprès du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, lui enjoignant de rappeler ces émigrants dans sa province (le Nouveau-Brunswick, qui n'en était pas encore détaché). Le gouverneur répondit qu'il n'en ferait rien puisqu'il estimait que cette partie du pays était dans les limites des possessions britanniques.

Devant ces difficultés, les Etats-Unis proposèrent la nomination d'une commission conjointe qui étudierait les prétentions des deux pays et réglerait la question de cette frontière fantôme.

Bientôt après, en 1794, les négociateurs du traité de Jay-Wyndham se choisirent trois commissaires pour enquêter sur place. Les Indiens appelés à témoigner apportèrent des dépositions hostiles et con-

tradictaires, de sorte que les commissaires n'étaient pas plus avancés à la fin de l'enquête qu'au commencement. Des fouilles archéologiques furent alors entreprises à l'embouchure de la rivière Schoodic; elles mirent à jour, en 1797, les restes de l'ancien établissement du sieur de Monts en 1604-1605. Cette trouvaille confirmait que cette rivière était bien la Sainte-Croix de Samuel de Champlain, et, du même coup, donnait raison aux prétentions des Anglais.⁽⁴⁾

Cependant, il restait à trouver les sources de cette rivière, et puis « la hauteur des terres ». Les explorations poursuivies dans l'intérieur des bois dévoilèrent que deux branches de la rivière Schoodic — l'ancienne Sainte-Croix — sortaient des mêmes sources : l'une à l'est, l'autre à l'ouest. La première de ces rivières était plus large que la seconde; du point de vue géographie physique, elle devait donc être considérée comme la véritable Schoodic. Mais les Indiens prétendirent qu'ils appelaient cette branche de la rivière du nom de Chiputneticook, alors que la branche de l'ouest était pour eux la Schoodic proprement dite. Les commissaires décidèrent pour la branche est, et ils recommandèrent que celle-ci soit acceptée comme frontière entre les Etats-Unis et le Nouveau-Brunswick.

Après s'être disputés longtemps sur ce qu'était la rivière Sainte-Croix, les Etats-Unis et l'Angleterre finissaient par s'entendre sur ce point. Les sources de cette rivière étant aussi établies, on se demanda ensuite ce qu'étaient les hauteurs (Highlands) qui partagent les eaux qui se déversent dans le Saint-Laurent et celles qui coulent dans l'océan Atlantique.

Les Américains soutenaient que l'article deuxième du traité de 1783 n'était que la reproduction d'une clause du traité de 1763, que cette clause avait été rédigée ainsi dans le but de conserver les anciennes limites franco-anglaises d'avant la cession du Canada, et que, par conséquent, la ligne imaginaire partant des sources de la Sainte-Croix devait prendre la direction franc nord, intersecter la rivière Saint-Jean, aux environs des Grandes-Chutes, pour continuer dans la même direction jusqu'aux hauteurs des monts Notre-Dame, à vingt milles du fleuve Saint-Laurent, qui, en conformité avec les stipulations du traité de 1783, séparent les eaux du bassin laurentien de celles qui se déver-

⁽⁴⁾ John W. Davis, «The Unguarded Boundary,» dans *The Geographic Review*, oct. 1922, p. 590; *Canada and its Provinces*, XIII, 21.

sent dans l'océan Atlantique. De là, suivant la chaîne des monts Notre-Dame, la ligne imaginaire devait aller rencontrer la source du fleuve Connecticut, renfermant, non seulement tout le Madawaska primitif, mais encore les parties méridionales des comtés de Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny et Bellechasse, dans les bornes des Etats-Unis. Cette interprétation, quelque fausse qu'elle pût paraître aux yeux des Canadiens et des Anglais, était pourtant conforme aux termes ambigus du traité, et, géographiquement parlant, la seule admissible. Mgr Plessis, écrivant à propos de sa visite dans le Madawaska en 1812, dit que l'Angleterre admettait secrètement cette interprétation du traité, mais refusait de l'avouer et de s'y conformer.⁽⁵⁾

A l'article V du traité de Gand (24 décembre 1814), qui mettait fin à la guerre de 1812-1814, il est dit que les frontières de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis n'ont pas encore été déterminées entre les sources de la rivière Sainte-Croix et le Saint-Laurent. On suggère que deux commissaires soient nommés pour établir et tracer les véritables lignes-frontières, telles que décrites — fort mal décrites ! — dans le traité de 1783.

Les deux commissaires furent Thomas Barclay, pour la Grande-Bretagne, et Cornelius Van Ness, pour les Etats-Unis. Deux experts, le Dr J.C. Tiarks, astronome anglais, et F.R. Hassler, géodésiste américain, participèrent aux relevés. Ils les commencèrent à l'endroit précis où Collins et Valentine avaient placé la ligne 45° de latitude nord, ils y travaillèrent quelque temps et firent rapport du résultat de leurs recherches aux commissaires. En conclusion, les deux experts se disent d'accord pour rejeter l'emplacement de la ligne 45°, telle que fixée en 1766, puisque, de fait, cette ligne est de trois-quarts de mille trop au nord.

Cette sensationnelle déclaration arrivait au moment où les Etats-Unis poussaient activement la construction d'une vaste fortification à Rouse's Point; aussi, pour ne pas faire de scandale, il fut jugé opportun de ne la point rendre publique. Et c'est pourquoi elle ne sortit pas immédiatement des dossiers des commissaires de l'enquête.

A l'été de 1821, Ward Chipman, un Loyaliste né dans le Massachusetts qui avait combattu du côté des Anglais lors de la guerre de l'Indépendance américaine et avait émigré au Nouveau-Brunswick

(5) Abbé Thomas Albert, *Histoire du Madawaska*, pp. 198, 199.

en 1783,⁽⁶⁾ agissant pour l'Angleterre, réclama que la ligne 45° établie en 1766 trop au nord soit déménagée où le Dr Tiarks venait de la déterminer de façon sûre. La raison de cette insistance, c'est que le rétablissement au bon endroit de la ligne 45° de latitude nord aurait le bon effet de restituer à l'Angleterre un long ruban de terrain qu'elle n'était pas résignée d'abandonner, puisque l'occasion de le recouvrer se présentait assez fortuitement. Mais l'agent américain ne vit pas les choses de la même façon; il trouva plus expéditif de détourner la difficulté et il soutint que la ligne 45° devait être laissée là où l'avaient placé Collins et Valentine, sinon qu'il réclamerait pour son pays que la ligne 45° parallèle à la latitude géocentrique, qui serait inévitablement alors de quelques milles plus au nord, soit adoptée comme véritable frontière internationale entre les deux pays.

La commission chargée de régler les difficultés des frontières siégea pour la première fois à St. Andrews (Nouveau-Brunswick), au mois de septembre 1816, et pour la dernière fois à New-York, le 13 avril 1822. Les commissaires n'ayant pu s'entendre, les autorités de Londres et de Washington soumirent en 1828 la question des frontières entre le Maine et le New-Hampshire d'un côté et le Canada de l'autre à l'arbitrage de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. L'Etat du Maine protesta aussitôt contre le choix de cet arbitre, qu'on disait être le vassal de l'Angleterre dont il avait l'appui dans sa guerre avec la Belgique qui, malgré la coopération de la Grande-Bretagne, réussit à conquérir son indépendance, en 1830.

La tâche de Guillaume était difficile. Il s'en tira avec sincérité et impartialité. Le 10 janvier 1831, il proposa la division du territoire en parties sensiblement égales, avec la rivière Saint-Jean et une partie de la rivière Saint-François comme bornes définitives. Sa décision fut rejetée par les contestants : par les Etats-Unis d'abord, par l'Angleterre ensuite.

Le président des Etats-Unis était Andrew Jackson. Il aurait accepté les propositions du monarque hollandais. Mais coïncé de part et d'autre par certaines influences politiques, et aussi par les Etats du Maine et du Massachusetts qui se montraient intransigeants, le Sénat pareillement, il ne le fit pas, ce qu'il regretta par la suite, paraît-il. Cette chance d'un règlement fut perdue.

⁽⁶⁾ Dudley A. Mills, «British Diplomacy in Canada», dans *United Empire*, oct. 1911, p. 711.

La dispute au sujet des frontières durait encore en 1841. La question fut alors référée au vaniteux lord Ashburton et au rusé Daniel Webster. Les deux plénipotentiaires eurent diverses entrevues, ils se firent propositions et contre-propositions, ils consultèrent beaucoup de monde, des savants et des érudits, entre autres l'historien américain Jared Sparks. Enfin, las de tant de tractations, ils aboutirent à une entente. Le traité connu sous le nom d'Ashburton-Webster, signé à Washington le 9 août 1842, fixa les frontières actuelles, les mêmes, à peu de choses près, qu'avait suggéré le roi des Pays-Bas pour la partie est du Canada.

Par ce traité, l'Angleterre cédait 12,027 milles carrés de terre qui appartenaient incontestablement au Canada : Québec et Nouveau-Brunswick, par droit d'occupation séculaire. Outre cette bordure du Québec connue durant un temps sous le nom de République de l'Indian Stream,⁽⁷⁾ elle abandonnait les vallées de la Madawaska et de l'Aroostook, — où une série d'émeutes vite réprimées avait conduit les Etats-Unis et l'Angleterre à deux doigts de la guerre, — et plus de 2,000 Canadiens français et Acadiens qui y auraient préféré continuer vivre sous la constitution anglaise.⁽⁸⁾

La ligne 45° de latitude qui divise la Province de Québec des Etats de New-York, du Vermont et du New-Hampshire, va directement de Saint-Régis à la rivière Richelieu, qu'elle traverse ainsi que la baie Missisquoi, le lac Memphremagog et le lac Wallace, pour monter en zigzaguant du fleuve Connecticut jusqu'au Nouveau-Brunswick. « Il aurait été intéressant, note avec amertume l'un des historiens le plus renseigné sur les Cantons de l'Est, Mgr Albert Gravel, de la voir continuer droite au nord de Bangor, pour atteindre la baie de Fundy, laissant au Canada la douce rivière de Kénébec, chère aux Abénaquis, et le Penobscot illustré par le baron de Saint-Castin ».⁽⁹⁾

(7) Voir, sur cette éphémère république, les ouvrages suivants : Francis-J. Audet, *La République d'Indian Stream*, 1906; Mgr Albert Gravel, *Les Townships disparus ou la République de l'Indian Stream*, 1961; R. G. Brown, *The Struggle for the Indian Stream Territory*, 1955; H. D. Nadig et George Avison, *The Stood Alone, the Story of Indian Stream*, 1955.

(8) L.-P. Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, 1871, p. 133.

(9) Mgr Albert Gravel, *Les Townships disparus ou La République de l'Indian Stream*, 1961.

Il y aura en août 1962 cent vingt ans que le traité Ashburton-Webster mettait fin aux longues disputes des frontières canado-américaines. Le lion britannique se retira de ce champ de bataille allégorique, vaincu, humilié, avec la plus petite part.



Dans un rapport intitulé *Canadian Questions : Northern Boundary of the United States*, écrit en 1906 pour le Département du Secrétaire d'Etat américain, l'Américain Chandler P. Anderson récapitule ainsi ce qui a trait aux frontières québécoises :

« The 45th parrallel had been fixed along this portion of the line as the boundary between the Provinces of New York and Quebec by a grant from James I in 1606, and again by royal proclamation in 1763, and finally it was confirmed as the boundary on August 12, 1768, by an order in council.

« Between the years 1771 and 1774 this portion of the line was surveyed and monumented and thereafter was known as the « Valentine and Collins line », from the names of the surveyors surveying it. Their survey was intended to lay the line along the 45th parallel, and it was supposed that this had been accomplished, and the line as laid out was accepted and vested interests on each side had been acquired in reliance upon it, and at the time of the Treaty of Peace it was established in full force.

« No question seems to have arisen with respect to the accuracy of its location until 1817, when in the autumn of that year the British and American surveyors, acting under the Commission appointed by the Treaty of Ghent for the settlement of this boundary, discovered that at the Connecticut River, and also at Lake Champlain, the true parallel lay about three-fourths of a mile south of the old line. At Rouse's Point in Lake Champlain, which was only about one-fourth of a mile south of the old line and therefore north of the true parallel, the United States had at that time constructed a fort at a cost of about a million dollars, which would be thrown into Canadian territory if the old line was abandoned as the boundary and the 45th parallel established instead.

« At other points also the old line varied considerably both to the north and south of the 45th parallel, although it was found to coincide with it at the St. Lawrence River ». ⁽¹⁰⁾

Dans une étude intitulée « Boundary Disputes and Treaties », l'Anglo-canadien James White résume honnêtement ainsi les conclusions du traité Ashburton-Webster :

« It is evident that, in the northeastern portion of the territory, Great Britain got all that she could claim by virtue of possession, and more; that she obtained much more than she could claim under the letter of the Treaty of Paris; and that she obtained nearly 900 square miles of territory in the basin of the upper St. John over and above that awarded by the king of the Netherlands. She conceded a strip between the 45th parallel and the « old line » with an area of 73 square miles, but, as the « old line » is in places south of the 45th parallel, she received, east of St. Regis, a strip containing 11½ square miles. So far as these « strips » were concerned, the United States and Great Britain had valid titles by virtue of occupation, and the concessions were simply validations ». ⁽¹¹⁾

De son côté, Daniel Webster, dans une lettre datée du 15 juillet 1842 destinée aux commissaires des Etats du Maine et du Massachusetts, avait écrit : « That Rouse's Point, in Lake Champlain, and the lands heretofore supposed to be within the limits of New Hampshire, Vermont and New York, but which a correct ascertainment of the 45th parallel of latitude shows to be in Canada, should be surrendered to the United States ». ⁽¹²⁾ Cette opinion prévalut. Rouse's Point fut une des nombreuses concessions consenties par lord Ashburton en compensation pour celles plus ou moins semblables accordées par Daniel Webster.

Dans son « message » (écrit par Daniel Webster) daté du 11 août 1842 et déposé devant le Sénat américain, le président John Tyler dit :

⁽¹⁰⁾ Voir *Treaties and other International Acts of the United States of America*, vol. IV, 1836-46, Washington, 1934.

⁽¹¹⁾ *Canada and its Provinces*, VIII, 751-958.

⁽¹²⁾ *Treaties and other International Acts of the United States of America*, IV, 391.

« By the treaty of 1783, the line is to proceed down the Connecticut River to the 45th degree of north latitude and thence west, by that parallel, till it strikes the St. Lawrence. Recent examinations having ascertained that the line heretofore received as the true line of latitude between those points was erroneous, and that the correction of this error would not only leave, on the British side, a considerable tract of territory heretofore supposed to belong to the States of Vermont and New York, but also Rouse's Point, the site of a military work of the United States; it has been regarded as an object of importance, not only to establish the rights and jurisdiction of those States up to the line to which they have been considered to extend, but also to comprehend Rouse's Point within the territory of the United States. The relinquishment by the British Government of all the territory south of the line heretofore considered to be the true line, has been obtained; and the consideration for this relinquishment is to ensure, by the provisions of the treaty, to the States of Maine and Massachusetts ». ⁽¹³⁾

Le procès des frontières hâtivement entendu et réglé, passons à la forteresse oubliée du lac Champlain.

LE FORT MONTGOMERY

Les touristes qui voyagent de Montréal à Rouse's Point ⁽¹⁴⁾ ou à Plattsburg, ou vice versa, par la route nationale 9 (Edouard VII), mais plus particulièrement ceux qui suivent la route 9b, le long de la rivière Richelieu, via Saint-Jean, passent à proximité, mais sans les voir, à moins de connaître leur existence et leur emplacement, au bord de l'eau, des restes d'un vieux fort de pierre américain autrefois destiné à protéger de ses quatre-vingt-dix canons l'entrée du lac Champlain. C'est le fort Montgomery, ⁽¹⁵⁾ aussi appelé à tort fort Blunder, construit de 1843 à 1866, en terre américaine, à quelques centaines de pieds de la frontière internationale, et à un mille en aval de Rouse's

(13) Ibid, p. 394.

(14) Nommé ainsi d'après Jacques Rouse ou Rousse, qui s'établit là en 1753.

(15) En mémoire sans doute du brigadier-général Richard Montgomery qui, à la tête de 1500 soldats insurgés, traversa l'État de New-York, par le lac Champlain et la rivière Richelieu, prit le fort Saint-Jean au mois de novembre 1775, reçut la reddition de Montréal et marcha sur Québec, où il périt en tentant l'assaut de cette ville, dans la nuit du 31 décembre 1775.

Point. Près de là est un pont qui conduit, par deux routes différentes, aux Montagnes Vertes, dans le Vermont, et, par Alburgh, Grande-Isle, North Hero, South Hero, plus directement à Burlington.

Ce devait être un fort magnifique, plus vaste que celui de Chambly. Comme ce dernier, il est démantelé, du côté du Richelieu. De la rivière on aperçoit une série de hautes arcades évidées, qui donnent à l'intérieur de ce fort l'allure d'un cloître. Il ne semble pas avoir servi à grand'chose, sauf qu'une fois son inutilité bien avérée, on l'aménagea en asile pour les vétérans. Puis on le loua et on le vendit à une compagnie de construction. Enfin, comme on avait besoin de pierre pour construire une jetée, on transforma ses murs en carrière, en 1936.

Du fort Montgomery, la vue s'étend sur les quatre points cardinaux. D'un côté l'historique Richelieu qui déverse vers Chambly et Sorel le trop plein des eaux agitées des lacs George et Champlain, de l'autre le lac Champlain, immortalisé par six guerres et deux cents ans de batailles livrées par nos ancêtres, aux Sauvages d'abord, puis aux Anglais et aux Américains.

La guerre de l'Indépendance américaine, en 1775-1776, montra la vulnérabilité de cette fragile frontière que le rapport du gouverneur de l'Etat de New-York, Henry Moore, avait fixée, en 1766, à la ligne 45° degré de latitude nord. Mais ce n'est réellement qu'au lendemain de la guerre anglo-américaine de 1812-1814 que le Congrès s'en émut, lorsqu'il apprit la construction du fort Lennox, solidement enfoui dans le sol de l'île aux Noix, quelques milles plus bas, du côté canadien.

Pour faire pièce au puissant fort Lennox, l'érection d'un fort américain à la tête du lac Champlain fut donc décidée dès le printemps de 1816. Un îlot de sable, Island Point, entre Rouse's Point et Province Point, à quelques verges des rives du Richelieu, fut choisi pour l'y asseoir. Commencé sous la direction du colonel Joseph Totten, ingénieur dans l'armée américaine, ce fort, dont le coût total devait s'élever à \$200,000 était beaucoup moins considérable que celui que nous y voyons aujourd'hui. Il couvrait environ trois-quarts d'acre en superficie. Trois Ecossais du nom de McMartin, McIntire et Stewart, en furent les entrepreneurs. Le travail dura trois étés. Au printemps de 1818, des soldats réguliers, stationnés à Plattsburg, furent envoyés

pour travailler au fort, où ils arrivèrent le 19 juin. Si près des jolies Canadiennes et des lignes frontières, où ne patrouillaient pas, comme de nos jours, les officiers de la douane et de l'immigration, les désertions étaient fréquentes, si fréquentes même que, le 15 août suivant, les autorités militaires dûrent rappeler à Plattsburg ce qui restait de la troupe à moitié décimée.

Nous avons vu précédemment que la question des frontières, restée indécise par le traité de Gand (24 décembre 1814), fut soumise en 1818 à une commission conjointe, et que les commissaires ne réussirent pas à en arriver à une entente définitive. Après la création de l'Etat du Maine, en 1820, la situation devint de plus en plus embarrassante pour les deux pays. La dispute dura jusqu'en 1841, alors qu'elle prit fin à la satisfaction plus ou moins complète de l'Angleterre et des Etats-Unis, mais assurément pas à celle du Canada qui y perdait le vaste territoire qui constitue le nord du Maine actuel — le Madawaska et beaucoup plus.

Ainsi donc, en octobre 1818, les experts astronomes, tant américains qu'anglais et canadiens, commencèrent l'examen de la ligne 45° désignée comme ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis. En janvier 1819, ces messieurs firent rapport. Au grand chagrin du Congrès, il se trouva que le fort à moitié fait était à un mille en dehors de la ligne frontière réelle, donc en territoire canadien. Des ordres furent immédiatement donnés de suspendre les travaux de construction, en attendant que la ligne 45° soit ajustée de façon sûre. Le fort resta inachevé et devint la proie des vandales. Il tomba bientôt en ruines.

On prétend que c'est à la suite de cette méprise des autorités américaines que le fort reçut en dérision le nom de Blunder, en français bévue, bourde, erreur, comme les résidents de Rouse's Point et des alentours persistent à l'appeler.

A cette époque, le chemin de fer qui relie aujourd'hui New-York et Montréal n'existait pas encore. Les voyageurs devaient forcément emprunter, par terre, les diligences qui les transportaient, de distance en distance, de relais en relais, ou, par eau, les « steamboats » — alors une nouveauté — qui remontaient le fleuve Hudson, le lac George, puis le lac Champlain, et les embarcations légères qui descendaient le Richelieu, de Rouse's Point jusqu'à Saint-Jean, où étaient les douanes canadiennes.

William Dunlap écrit, à la date du 13 août 1820 : « We pass Rouse's Point where the U. S. have expended \$300,000. in fortifications & now find them within the Eng. (lish) line ».⁽¹⁶⁾

Six ans plus tard, un autre voyageur écrit à son tour : « There is a village by this name (Rouse's Point), on the western side (of Lake Champlain); and a mile beyond it, the fort, which is a kind of large castle, built of hewn stone, with perpendicular walls, and three tiers of embrasures. It stands at the end of a low point, and was built to command the passage of the lake during the last war.⁽¹⁷⁾ On running the line of the United States and Canada, the commissioners at first fixed the boundary a little south of this place, so as to bring the fort within the limits of the latter;⁽¹⁸⁾ but in consequence of the line agreed on by the treaty coming too near Quebec, it was determined that an arrangement should be made for the benefit of both parties; and the boundary has been left in its former place. An opening through the wood, like a road, marks the place, about half a mile North of the fort ».⁽¹⁹⁾

Le fort actuel fut commencé au printemps de 1843, après le traité Ashburton-Webster qui mit fin à la dispute des frontières en établissant celles-ci où elles sont actuellement. De forme octogonale, avec dix bastions hauts de plus de quarante pieds et surmontés de quatre-vingt-dix canons, le fort occupait trois acres de terre. Le capitaine Brewerton, du corps des ingénieurs de l'armée américaine, fut chargé des travaux de construction qu'il dirigea durant deux ans. Suspendus lors de la guerre mexicaine (1846-1848), ils furent repris en 1849 et continués sous les ordres du lieutenant Mason, puis sous ceux du capitaine Meigs, du lieutenant Blount, du général Reese et du colonel Barlow, qui se succédèrent jusqu'en 1870, alors que le fort fut terminé, au lendemain de la guerre de la Sécession et du soulèvement des Féniens.

(16) «Diary of William Dunlap (1776-1839)», dans *Collections of the New York Historical Society for the Year 1930*, N. Y., II, 544.

(17) Erreur. La construction du premier fort ne fut commencée qu'en 1816, soit deux ans après la fin de la guerre de 1812-14.

(18) Géographiquement parlant, la ligne 45e est au sud du fort. On dirait que l'auteur prête intentionnellement aux commissaires anglais des intentions «croches» qu'ils n'avaient pas, puisque, en somme, ils avaient cette fois raison.

(19) Dans *The Northern Traveller*, publié par A. T. Goodrich, N. Y., 1826, p. 186, cité par Max Reid, *Lake George and Lake Champlain*, et Lawrence J. Burpee, «The Vicissitudes of Fort Montgomery», *M. S. R. C.*, 1941, p. 64.

Ce fort, l'un des plus importants qui furent faits en Amérique, était, pour le temps, quelque chose de colossal, d'inouï. Il ne fut pourtant jamais occupé par des forces militaires. Il ne reçut pas le baptême du feu. Témoin impuissant des émeutes des Féliens, en 1865-1866, il n'a pas d'histoire. Bâti presque à cheval sur la frontière, il y est longtemps resté, mais non plus comme une menace, un défi aux relations de paix et d'amitié qui, on le sait, n'ont jamais cessé d'exister entre le Canada et les Etats-Unis, depuis 1870. Il fut tôt désaffecté. Quelques soldats, de 1865 à 1871, puis un sergent et un gardien permanent l'ont occupé jusqu'en 1908, alors que son sort a été classé par Oncle Sam.

Cette année 1908, on commit l'irréparable erreur de consentir la démolition d'un de ses immenses murs (côté nord), maçonnerie en pierre de taille de six pieds d'épaisseur, pour en tirer les matériaux nécessaires à l'érection de la jetée du pont du chemin de fer qui traverse la rivière Richelieu, non loin de là.

Une entreprise, subséquentement nommée Fort Montgomery Development Co., du New-Jersey, acquit par encan, du gouvernement, en 1924, les ruines du fort et les terrains adjacents. Ceux-ci sont restés vagues et en pâturages, et le gros bétail y broûte l'herbe en toute liberté.

Lorsqu'il fut question de construire pour les autos un pont entre Rouse's Point et Province Point, en 1936, la Andrew Weston Bridge Co. décréta la mort du fort Montgomery après en avoir acheté à son tour les ruines encore solides et imposantes. Charles Weston, un frère de Andrew, conduisit les travaux de démolition. Deux autres pans de murs (ouest et est) furent impitoyablement minés et rasés . . . La pierre, concassée sur place, servit à la construction des douze piliers du pont Rouse's Point-Alburgh, qui fut ouvert à la circulation en 1939.

Au mois de septembre 1946, le groupe des « Dix » et quelques intimes ont effectué diverses excursions d'un caractère historique dans la riche et belle vallée du Richelieu et des lacs Champlain et George, soit deux randonnées par terre, en auto, et une par eau, celle-ci grâce à la générosité des MM. Simard, de Sorel.

Voici comment l'un des excursionnistes le plus versé dans l'histoire de cette région, Mgr Olivier Maurault, a traduit ses impressions sur le fort Montgomery.

« A peine visible à l'intérieur des terres, dont il est séparé par un fossé — sorte de canal où les embarcations pouvaient se mettre à l'abri — le fort Montgomery, vraiment formidable, dressait du côté de la rivière trois de ses hautes façades de pierre. Il avait la forme d'un quadrilatère avec quatre bastions d'angle. A en juger par l'état actuel des ruines, la façade donnant directement sur le large était composée uniquement d'un mur épais, muni de galeries. Les autres façades cachaient des bâtiments intérieurs, capables de résister à un bombardement. Ces bâtiments sont d'admirables constructions de pierre, à deux étages. Ce qui en reste, voûtes, dallages, foyers, escaliers, revêtements des pièces, en blocs de pierre taillée, témoigne du soin qu'y apportèrent les architectes. Deux des bastions d'angle sont presque intacts, un troisième, plus délabré, le quatrième, entièrement rasé. Plusieurs des pièces du bâtiment, côté amont de la rivière, ont résisté.

« Au centre de la cour intérieure, un cercle de maçonnerie servait de base peut-être à un cadran solaire ou bien à un grand mât. De ce point, la vue s'étend sur l'ensemble des ruines qui ont l'allure de ruines romaines. Du côté de la terre, la façade sur le canal ayant été démolie, onze arcades de pierre en plein cintre, profondes et puissantes, couronnées de végétation, font penser à quelque aqueduc antique.

« Le voyageur qui remonte le Richelieu, en quête de spectacles pittoresques, se réjouit de contempler cette ruine romantique. La cause de sa déchéance, il la trouve, un peu plus haut, en passant sous le pont qui franchit la rivière. C'est pour construire ses piles que, en 1936, l'on a converti en carrière le fort Montgomery. Le procédé remonte loin dans l'histoire du monde. Mais on ne peut s'empêcher de regretter qu'on n'ait pas su conserver ce fort, même s'il était inutile du point de vue militaire. On l'a essayé, paraît-il. On y aurait d'abord hospitalisé des vétérans; on l'aurait ensuite loué à une entreprise cinématographique . . . Ce n'est plus qu'un amoncellement de débris, avec quelques nobles vestiges d'une belle architecture ».

Hélas ! oui, le fort Montgomery n'est plus aujourd'hui qu'une ruine aux trois-quarts croulée et abandonnée. On la quitte à regret, en songeant à l'inconséquence et au faux patriotisme de ceux qui ont sacrifié au matérialisme cette construction militaire colossale, unique en son genre et faite pour durer des siècles.

UN ÉPISODE AMUSANT DE LA GUERRE DES FÉNIENS

Lorsqu'éclata la guerre des Fénians, qui ne fut en somme qu'un feu de paille, un certain nombre de Canadiens adoptèrent un nouveau métier. Répondant à l'appel du gouvernement, ils s'enrôlèrent dans les compagnies d'infanterie qui se formèrent à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, et, portant crânement le képi, ils partirent pour la frontière, les uns à Niagara, les autres à la baie Missisquoi, ailleurs encore.

Parmi les officiers qui commandaient ces troupes de volontaires improvisés, il y avait à Lacolle le jeune Gustave-Adolphe Drolet qui, cette campagne contre les Fénians terminée, ira à Rome avec les Zouaves canadiens pontificaux. Né à Saint-Pie-de-Bagot en 1845 et fils du lieutenant-colonel Charles Drolet, Gustave-Adolphe se croyait avoir du salpêtre dans les veines. Homme d'esprit, maniant la plume avec bonhomie, il fut journaliste, avocat, et représenta le Canada à diverses expositions universelles. Il nous a raconté, en renchérissant sans doute un peu, ses chevauchées militaires. Dans son livre intitulé *Zouaviana*, auquel nous empruntons sans vergogne, Drolet nous a fait le récit d'une aventure amusante dont il aurait été le héros, ou la victime, lorsque en garnison à Lacolle.

On était au milieu d'avril 1865, quelques jours après l'assassinat du président Abraham Lincoln.

Drolet ne put jamais s'expliquer au juste ce qui le tarabustait et lui passa par la tête en ce temps-là. Mais, comme il le dit lui-même dans ses mémoires, il lui sembla que ce serait une bonne farce à faire aux Américains, qui tenaient garnison à Rouse's Point et à Champlain, que d'aller s'emparer du fort Montgomery, alors en restauration, et de s'y établir avec sa petite troupe « d'habits rouges ».

Il en parla à ses deux lieutenants qui ne virent pas le « joke » du même œil que lui. Il n'en emprunta pas moins un beau jour le cheval de son voisin et, conduit par son ordonnance, il résolut d'aller en reconnaissance du côté du fort Montgomery, pour dresser son plan d'attaque, ses moyens de défense, et son système d'approvisionnement futur pour les soldats.

Absorbé dans ses pensées, Drolet se laissait conduire. Chaud patriote et ne rêvant que gloire et combats sensationnels, il souriait en songeant au nez que les autorités américaines feraient en apprenant la capture et l'occupation du fort par les Canadiens.

— « On me priera de déguerpir, se disait en lui-même Drolet, je refuserai. Alors on enverra des troupes pour me déloger. Je résisterai; on me tuera des hommes, je leur en tuerais. L'Angleterre sera forcée d'intervenir. Quelle belle affaire ! »

Pendant qu'il roulait dans sa tête ses projets de guerre, cahoté dans le « buggy », il fut soudainement tiré de sa rêverie par un coup de canon qui lui fit faire un soubresaut tel qu'il en fut presque jeté hors de la voiture.

« Je revins à moi, dit en plaisantant notre conteur, et constatai qu'à la bifurcation du chemin, mon ordonnance, au lieu de prendre à gauche pour aller au fort Montgomery, avait pris à droite. Nous étions rendus dans la jolie ville de Champlain, où toutes les troupes étaient sous les armes pour prendre part aux honneurs funèbres que l'on rendait à la mémoire du président Lincoln. C'était une salve d'artillerie, tirée par les batteries que j'apercevais, rangées en bataille, qui m'avait fait revenir du pays des rêves.

« Je pris vite mon parti de la nouvelle situation, et, après avoir remisé mon cheval, je suivis la foule qui entrait dans un temple protestant. Je pris place dans un banc et j'attendis.

« Hélas ! malheureux, j'ignorais ce que la Providence me réservait. Parti de Lacolle pour prendre un fort, je faillis y être renfermé. Un ministre fit l'ascension du pupit et prononça l'oraison funèbre de Lincoln. Il dit que toutes les puissances de la terre prenaient part à la douleur du peuple américain et que l'Angleterre, entre autres marques de sympathie, avait délégué à cette démonstration un officier distingué de son armée régulière, qu'il voyait dans l'église, mêlant ses larmes aux leurs . . . Je ne crus pas d'abord que ces paroles pussent

m'être adressées, mais dans le doute et pour ne pas attirer l'attention, je ne remuai pas, malgré l'envie qui me dévorait de regarder autour de moi si je ne verrais pas cet officier anglais. A l'issue du service, au moment où je me préparais à sortir de mon banc, un officier d'ordonnance en grande tenue vint me demander si je n'étais pas le commandant à Lacolle. Je répondis affirmativement. « Alors, me dit cet officier, je suis chargé de vous présenter les compliments du colonel et de vous inviter à passer aux quartiers généraux de la garnison ». J'étais bien le délégué de l'armée anglaise, hélas ! »

Drolet suivit, pas mal interloqué, son guide qui le présenta à une vingtaine d'officiers d'artillerie et de cavalerie, déjà rendus à leurs quartiers. Ces messieurs, en véritables gentilhommes qu'ils étaient, furent charmants pour notre officier et ils eurent la politesse de ne pas lui laisser voir qu'ils lisaient sur sa figure la noirceur de ses projets à l'égard du fort Montgomery.

On but du Bourbon whiskey. Puis le colonel insista si gracieusement que Drolet dut accepter son invitation à dîner. Il fut placé à côté d'un officier de cavalerie qui le combla d'attention et du même Bourbon whiskey que tout à l'heure. Le moment des toasts arriva. Après avoir trinqué à la mémoire du regretté Abraham Lincoln, on trinqua à la santé du nouveau président Andrew Johnson, on trinqua à la santé de la reine Victoria, puis à la prospérité du Canada et à celle de beaucoup d'autres . . . Bref, il se trouva que Drolet devint aussi éméché que tout le monde.

Lorsqu'il voulut partir, comme il ne connaissait pas les routes et qu'il faisait nuit, les officiers qui l'avait si bien accueilli voulurent le garder à coucher. Quand il se réveilla, calme et rafraîchi, tard le lendemain, il fut bien étonné de se trouver en chair et en os au fort Montgomery même, au milieu de ses nouveaux amis de la veille. Les officiers américains allèrent le reconduire à Lacolle, où cette aventure amusa tout le monde, Drolet le premier.

Le futur zouave pontifical continua à échanger des visites avec les officiers de la garnison de Champlain et de Rouse's Point qui, dans une chevauchée, venaient prendre l'absinthe à Lacolle.

Et voilà comment le fort Montgomery ne fut pas pris par une compagnie de volontaires canadiens, au printemps de 1865.⁽²⁰⁾

Gérard Malchelosse

(20) Cette anecdote, racontée par Gustave-Adolphe Drolet lui-même dans *Zouaviana*, est rapportée, avec de légères variantes, par Frederick F. Van de Water, dans *Lake Champlain and Lake George*, pp. 306, 307.

BIBLIOGRAPHIE

- Albert, abbé Thomas — *Histoire du Madawaska*. Québec, 1920.
- Audet, Francis-J. — "La République d'Indian Stream", *M.S.R.C.*, 1906, pp. 119-127.
- Baillie, Thomas — *Northern Boundary between New Brunswick and Canada*.
- Baillie, Thomas — *Supplement Report on the Boundary Line between Canada and New Brunswick*.
(Publiés en appendices aux *Journals of the House of Assembly of New Brunswick, 1844-1845*).
- Bouchette, Joseph — *The British Dominions in North America*. London, 1832, 3 vols. (Vol. 1, "Boundaries", pp. 1-26).
- Bouchette, Joseph — *Description topographique de la Province du Bas-Canada*. Londres, 1815.
- Brown, Roger Hamilton — *The Struggle for the Indian Stream Territory*, 1955.
- Burpee, Lawrence J. — "The Vicissitudes of Fort Montgomery". *M.S.R.C.* 1941, pp. 57-67.
- The Champlain Tercentenary*. Albany, 1913.
- Chipman, Ward, jr. — *Remarks upon the disputed Points of Boundary under the Fifth article of the Treaty of Ghent*.
- Davis, John W. — "The Unguarded Boundary", dans *The Geographical Review*, oct. 1922, pp. 585-601.
- Dent, J. C. — *The last forty years*. Toronto, 1881, 2 vols., chapter X.
- Flick, Alexander C. — *History of the State of New York*. N.Y. State Historical Association, 6v.
- Ganong, W. F. — "A Monograph of the evolution of the Boundaries of New Brunswick". *M.S.R.C.*, 1901, 311 p., maps.
- Gravel, Mgr Albert — *Les Townships disparus ou la République de l'Indian Stream*. Sherbrooke, 1961.
- Hasse, A. R. — "The North Eastern Boundary. References to Maps, Documents, Reports and other Papers in the N.Y. Public Library relating to the Eastern Boundary Controversy", dans *The N.Y. Public Library Bulletin*, Déc. 1900.
(Bibliographie 1609-1871, très importante, de la question des frontières).
- Hincks, Francis — *The Boundaries formerly in dispute between Great Britain and the United States*. Montréal, 1885.
- Joint Report upon the Survey and Demarcation of the Boundary between the United States and Canada, from the Source of the St. Croix River to the St. Lawrence River*. 1925.
- McInnis, Edgar W. — *The Unguarded Frontier*. New-York, 1942.

Mills, Dudley A. — "British Diplomacy in Canada", dans *United Empire*. Oct. 1911, pp. 683-712.

Moore, John Bassett — *History and Digest of the International Arbitration to which the United States has been a party*. Washington, 1898.

Nadig (Henry Davis) & George Avison — *The Stood Alone, the Story of Indian Stream*. 1955.

The New York Times, May 2, 1935.

Palmer, Peter Saille — *History of Lake Champlain, from the First Exploration by the French in 1609 to the Close of the Year 1814*. Albany, 1866.

Papers relative to the Settlement of the Disputed Boundaries between the Provinces of Canada and New Brunswick. Fredericton, 1851. (Blue book).

Reid, Max — *Lake George and Lake Champlain*. N.Y. 1910.

Stacey, C. P. — *The undefended Border*. Ottawa, 1960.

Van de Water, Frederick F. — *Lake Champlain and Lake George*. Indianapolis, 1946.

Wallace, W. S. — *Encyclopedia of Canada*. Toronto, 1935, 6 vols. (Voir au mot *Boundaries*).

White, James — "Boundary Disputes and Treaties", dans *Canada and its Provinces*, VIII, 751-958; Bibliographie sommaire, dans *Index*, XXIII, 258-260.

White, James — Articles anonymes dans *University Magazine*, oct. 1907, déc. 1908.

Winsor, Justin — *Narrative and Critical History of America*. Cambridge, 1889, 8 vols. (Bibliographie, VII, 170-184).

Wright, Esther Clark — *The Saint John River*. Toronto, 1949.